Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260605-DELIB20260604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRAT DU VENDREDI 05 JUIN 2026 à 20H00.

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.
Membres en exercice : 15 *Convocation du : 29.05.2026*
Membres présents : 14
Secrétaire de séance : Yves LE BIHAN.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN - Virginie FAUCHÉ - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Danielle LE HOUEROU

DELIBERATION n° 2026.05.06-04

Objet : Vote des subventions 2026 aux associations.

Monsieur le Maire dresse le compte rendu de la commission des finances du 26 mai 2026 qui a étudié les demandes de subventions des associations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE les subventions 2026 comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant en euros
LE MOULIN DES LETTRES	1 715.00
HEJAN	300.00
SOCIETE DE CHASSE	300.00
DETENTE ET GYM POUR TOUS	400.00
CLUB DE L'AMITIE	200.00
COMITE DES FETES	1000.00
U.S PRAT	2 000.00
DON DU SANG	100.00
LES AMIS DE LE CHAPELLE DE TREVOAZAN	100.00
PRAT ET SON PATRIMOINE	100.00
FNACA TREGOR	60.00
RESTAURANTS DU COEUR	200.00
CENTRE ALIMENTAIRE DU TREGOR	130.82
TI AR VRO	50.00
Rêves de Clowns	100.00

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260605-DELIB20260604-DE

APAA Trégrom	100.00
CAVAN HAND BALL CLUB	100.00
RUGBY KREIZ TREGER	20.00
CLUB ESCALADE ARMOR ARGOAT	20.00
AS BEGARD Athlétisme	40.00
BEGARD VTT GWERUN	80.00
SPORTINF FIVE	60.00
STUDIO DANSE GUINGAMP	20.00
ARMOR BASKKET CLUB	40.00
BEG'ART AMICALE BALLET	60.00
CENTRE CULTUREL ERNEST RENAN	20.00
TOTAL	**7315.82**

AUTORISE le Maire à procéder au paiement et à signer tout document relatif à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Yves LE BIHAN

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)